



(OCDE, 2012) *Équité et qualité dans l'éducation - Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés*

Coup de projecteur sur la France

www.oecd.org/edu/equity



Ce coup de projecteur prend appui sur le rapport de l'OCDE intitulé *Équité et qualité dans l'éducation – Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés*. La première partie reproduit le résumé du rapport, tandis que la seconde présente une vue d'ensemble de certaines variables de l'équité dans l'éducation et de l'échec scolaire en France, à partir des indicateurs utilisés dans le rapport comparatif. Certaines évolutions récentes des mesures publiques sont également évoquées, et des recommandations, inspirées du rapport de base rédigé par la France, sont proposées.

Pour en savoir plus : www.oecd.org/edu/equity.

RÉSUMÉ

Réduire l'échec scolaire est payant pour la société et les individus. Elle peut également contribuer à la croissance économique et au développement social. En effet, les systèmes éducatifs les plus performants parmi les pays de l'OCDE sont ceux qui conjuguent qualité et équité. L'équité en matière d'éducation implique que les circonstances personnelles ou sociales telles que le genre, l'origine ethnique ou le milieu familial ne sont en aucun cas des obstacles à la réalisation du potentiel éducatif (équité) de chaque individu et à ce qu'ils atteignent un niveau de compétences minimales de base (inclusion). Dans ces systèmes éducatifs, une très grande majorité d'élèves ont la possibilité d'acquérir des compétences élevées, indépendamment de leurs circonstances personnelles et socio-économiques.

Les pays de l'OCDE sont confrontés au problème de l'échec scolaire et du décrochage

Dans les pays de l'OCDE, près d'un élève sur cinq n'atteint pas le niveau de compétences minimales de base indispensable pour fonctionner dans la société d'aujourd'hui (ce qui dénote un manque d'inclusion). La probabilité que les élèves issus de milieux socio-économiques modestes soient peu performants est deux fois plus forte, ce qui signifie que les circonstances personnelles ou sociales sont des obstacles à la réalisation de leur potentiel éducatif (ce qui dénote un manque d'équité). Le manque d'inclusion et d'équité peut aboutir à l'échec scolaire, dont le décrochage est la manifestation la plus visible. Environ 20% de jeunes adultes décrochent du système scolaire sans avoir terminé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Il est rentable d'améliorer l'équité et de réduire l'échec scolaire

Les coûts économiques et sociaux de l'échec scolaire et du décrochage sont élevés. En revanche, l'achèvement réussi de l'enseignement secondaire permet aux individus d'améliorer leurs perspectives d'emploi et de mener une vie saine, et se traduit également par plus d'investissements publics grâce à une hausse de l'impôt. L'amélioration des qualifications des individus contribue à l'émergence de sociétés plus démocratiques et d'économies plus durables, tout en réduisant leur dépendance à l'égard des structures d'aide publique et leur exposition aux récessions. Les sociétés dont la population est qualifiée sont mieux préparées à affronter la crise actuelle et les futures crises potentielles. Investir dans l'enseignement pré-primaire, primaire et secondaire pour tous, et en particulier pour les enfants issus de milieux défavorisés, est une mesure équitable et en même temps économiquement rentable.

Politiques d'investissement dès la petite enfance et tout au long de l'enseignement secondaire supérieur

Sur le chemin de la reprise économique, l'éducation est devenue un élément central des stratégies de croissance des pays de l'OCDE. Pour être efficaces à long terme, les progrès en matière d'éducation doivent permettre à tous les élèves d'avoir accès à une éducation de qualité dès la petite enfance, de rester dans le système au moins jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire supérieur et d'obtenir les compétences et le savoir indispensables pour une intégration réussie sur le marché du travail et social.

L'une des stratégies éducatives les plus efficaces pour les gouvernements consiste à investir dès la petite enfance et jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les politiques qui ont pour objet de s'assurer que tous les élèves atteignent au moins un niveau minimal de compétences à la fin de l'enseignement secondaire sont essentielles pour l'avancement des individus et le progrès social, et les bénéfices de ces investissements l'emportent sur les coûts. Les gouvernements peuvent prévenir l'échec scolaire et réduire le décrochage en recourant à deux approches parallèles : cibler les établissements défavorisés peu performants et éliminer les pratiques de niveau systémique qui nuisent à l'équité. Cependant, afin de permettre aux élèves de réussir, les politiques en matière d'éducation

doivent être alignées sur d'autres politiques gouvernementales telles que le logement ou les prestations sociales.

Rompre avec les politiques systémiques qui nuisent à la performance des établissements et des élèves

La manière dont les systèmes éducatifs sont conçus peut accentuer les inégalités et avoir un impact négatif sur la motivation et l'investissement des élèves dans leur scolarité, les conduisant parfois au décrochage scolaire. À l'échelle des systèmes éducatifs, l'élimination des obstacles à l'équité est souhaitable pour le bien des élèves défavorisés et ne compromet nullement la progression de leurs camarades. Cinq mesures peuvent contribuer à prévenir l'échec scolaire et faciliter l'achèvement des études secondaires de deuxième cycle :

1. Éliminer le redoublement

Le redoublement est une pratique non seulement coûteuse, mais également inefficace pour améliorer les résultats scolaires. Il existe des stratégies alternatives, consistant notamment à prévenir le redoublement en palliant les lacunes à mesure qu'elles sont identifiées durant l'année scolaire ; à privilégier le passage automatique au niveau supérieur ou à limiter le redoublement aux matières ou modules dans lequel (le)s l'élève a échoué, en lui assurant parallèlement un soutien personnalisé ; et enfin à sensibiliser les parties prenantes, traditionnellement acquises au redoublement, aux implications négatives de cette pratique. Pour appuyer ces stratégies, des politiques complémentaires doivent permettre aux établissements et aux enseignants de renforcer leurs capacités à répondre aux besoins d'apprentissage des élèves, en leur apportant dès que nécessaire un soutien régulier. Réduire la fréquence des redoublements suppose également d'informer les acteurs de l'éducation et la société au sens large des coûts de cette pratique et de son impact négatif sur les élèves ; de définir des objectifs ; et de proposer aux établissements des mesures incitatives adéquates.

2. Reporter l'orientation et la sélection des élèves au deuxième cycle du secondaire

La sélection précoce a un impact négatif sur les élèves assignés aux filières de second ordre et aggrave les inégalités, sans pour autant améliorer la performance moyenne. Cette pratique devrait donc être reportée au deuxième cycle de l'enseignement secondaire en privilégiant auparavant les cursus d'enseignement général. Dans les contextes où ce changement s'annonce difficile, la suppression des filières ou classes de second ordre permet d'atténuer les effets négatifs de l'orientation et de la sélection précoces. Limiter le nombre de matières ou la durée des cours dispensés par classes de niveau, faciliter les changements de filière ou de classe et veiller à la qualité de l'enseignement dispensé dans les différentes filières sont autant de moyens de minimiser l'impact négatif de l'orientation précoce, de la répartition en classes homogènes et de la formation de groupes de niveau.

3. Encadrer les choix d'établissement de façon à prévenir la ségrégation et l'aggravation des inégalités

Laisser les parents entièrement libres de choisir l'établissement dans lequel ils souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) risque d'entraîner une ségrégation des élèves par niveau d'aptitude et/ou origine socio-économique, donc d'aggraver les inégalités au sein des systèmes éducatifs. Les dispositifs de choix d'établissement peuvent être conçus et gérés de manière à trouver un juste équilibre, en offrant aux parents un choix d'établissements tout en limitant l'impact négatif de ce choix sur l'équité. Il existe différentes options ; la mise en place de programmes de choix encadré permet de concilier liberté de choix des parents et répartition plus homogène des élèves. Par ailleurs, différentes stratégies permettent d'assurer cette répartition homogène : mesures incitant les établissements les plus performants à accueillir des élèves défavorisés ; dispositifs de choix d'établissement assortis de chèques-études ou de crédits d'impôt. Les politiques doivent également aider les familles défavorisées à obtenir des informations sur les établissements pour pouvoir prendre une décision éclairée.

4. Adapter les stratégies de financement aux besoins des élèves et des établissements scolaires

Le montant et l'affectation des ressources disponibles déterminent les opportunités d'apprentissage des élèves. Pour assurer l'équité et la qualité au sein des systèmes éducatifs, les stratégies de financement doivent : garantir l'accès à des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance de qualité, en particulier pour les familles défavorisées ; et intégrer des modes de calcul reflétant le fait que le coût d'instruction des élèves défavorisés peut être plus élevé (à l'aide de formules pondérées, notamment). Il convient par ailleurs de concilier décentralisation/autonomisation locale et gestion transparente des ressources, pour s'assurer que celles-ci sont allouées aux établissements et aux élèves qui en ont le plus besoin.

5. Garantir l'équivalence des filières dans le secondaire de deuxième cycle pour éviter le décrochage

L'enseignement secondaire de deuxième cycle est un niveau stratégique pour les individus et les sociétés ; or, entre 10 et 30 % des inscrits ne parviennent pas à achever ce cycle d'études. Améliorer la qualité et la structure de l'enseignement secondaire de deuxième cycle permet de garantir son adéquation aux attentes des élèves et d'inciter ces derniers à persévérer. Il existe à cet effet différentes stratégies : veiller à ce que les options générales et professionnelles soient de valeur équivalente en améliorant la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels, en facilitant le passage de l'enseignement général à l'enseignement professionnel et en éliminant les impasses ; mieux informer et mieux conseiller les élèves et prendre des mesures ciblées pour éviter le décrochage – consistant par exemple à mettre en place des cycles d'études débouchant sur une qualification de l'enseignement secondaire de deuxième cycle ou à inciter les élèves à poursuivre leurs études jusqu'à la fin du secondaire.

Aider les établissements scolaires et les élèves défavorisés à améliorer leurs performances

Plus les établissements accueillent une forte proportion d'élèves défavorisés, et plus ils sont susceptibles de rencontrer des problèmes pouvant nuire aux performances des élèves, ce qui affecte les systèmes éducatifs dans leur ensemble. Les établissements défavorisés peu performants manquent souvent de capacités ou de soutien interne(s) pour améliorer leurs performances ; en effet, les chefs d'établissements, les enseignants, l'école, la classe et les environnements extrascolaires concourent rarement à offrir une expérience d'apprentissage enrichissante aux plus défavorisés. Cinq mesures ont apporté la preuve de leur efficacité pour améliorer les performances des établissements défavorisés :

1. Renforcer et soutenir la direction des établissements

Les équipes de direction doivent être à l'origine de la transformation des établissements défavorisés peu performants ; toutefois, il n'est pas rare que le choix, la préparation ou le soutien des chefs d'établissements soit insuffisant(e) pour leur permettre de jouer un tel rôle dans ce type de contexte. Pour renforcer leurs capacités, les programmes de formation initiale devraient doter les chefs d'établissements de l'expertise générale et du savoir spécialisé nécessaires pour faire face aux défis inhérents aux établissements défavorisés.

Une formation individualisée, des conseils et des réseaux peuvent être développés pour appuyer l'action des chefs d'établissements en faveur d'un changement durable. De plus, pour attirer et retenir des dirigeants compétents dans ces établissements, il est essentiel de leur assurer des conditions de travail satisfaisantes ainsi que le soutien du système et de leur proposer des incitations concrètes.

Au besoin, un soutien axé sur la restructuration des établissements doit être apporté. Selon le contexte, il est parfois nécessaire de scinder, fusionner ou fermer certains établissements défavorisés peu performants.

2. Promouvoir un climat et un environnement scolaires propices à l'apprentissage

Dans les établissements défavorisés peu performants, l'environnement est souvent peu propice à l'apprentissage. Les mesures axées sur ce type d'établissements devraient en particulier : privilégier l'instauration de relations positives entre enseignants et élèves et entre camarades de classe ; encourager l'utilisation de données et de systèmes d'information permettant de diagnostiquer les problèmes en identifiant les élèves en difficulté et les facteurs qui perturbent l'apprentissage ; apporter aux élèves les conseils nécessaires et leur proposer un tuteur qui les soutiendra et les aidera à poursuivre leurs études. Par ailleurs, un réaménagement du temps d'apprentissage (portant notamment sur la durée d'enseignement hebdomadaire ou annuelle) ou une réorganisation des effectifs peut s'avérer bénéfique pour ces établissements. Dans certains cas, réduire la taille des classes et des établissements peut en effet permettre de renforcer les interactions entre enseignants et élèves et entre camarades de classe et d'améliorer l'efficacité des méthodes d'apprentissage.

3. Attirer, soutenir et retenir des enseignants compétents

La qualité de l'enseignement a un impact majeur sur les performances des élèves ; or là encore, les établissements défavorisés ne sont pas les mieux lotis. Il faut améliorer la qualité du corps enseignant dans ces établissements en : dispensant une formation spécialisée permettant de doter les enseignants des compétences et connaissances nécessaires pour exercer avec des élèves défavorisés ; en proposant aux enseignants débutants des programmes de tutorat ; en leur offrant des conditions de travail aptes à améliorer leur efficacité et à les fidéliser ; et en leur offrant des incitations financières et des perspectives de carrière intéressantes pour attirer les enseignants compétents dans ces établissements et les convaincre d'y rester.

4. Mettre en place des stratégies d'apprentissage efficaces

Les attentes en termes de résultats scolaires sont souvent moins élevées lorsqu'il s'agit d'établissements ou d'élèves défavorisés ; des données probantes indiquent pourtant que certaines pratiques pédagogiques peuvent aider les élèves peu performants. Pour améliorer l'apprentissage en classe, il faut veiller à ce que les établissements défavorisés parviennent à un juste équilibre entre l'instruction axée sur l'élève et les programmes et pratiques d'évaluation suivis dans les autres établissements. Les établissements et les enseignants devraient utiliser des outils de diagnostic et des évaluations formatives et sommatives pour suivre les progrès des élèves et s'assurer que ceux-ci acquièrent une maîtrise et une connaissance suffisantes des différentes matières. Les programmes scolaires adoptés par ces établissements doivent promouvoir une culture axée sur des exigences élevées et la réussite scolaire.

5. Nouer des liens avec les parents et les communautés : une priorité

Les parents défavorisés sont généralement moins impliqués dans la scolarité de leurs enfants, pour différentes raisons économiques et sociales. Les politiques doivent veiller à ce que les établissements défavorisés s'efforcent en priorité de nouer des liens avec les parents et les communautés et d'améliorent leurs stratégies de communication de façon à renforcer leurs propres efforts par le soutien des parents. Certaines stratégies ont fait leurs preuves, comme celles consistant à nouer le dialogue avec les parents les moins impliqués ou à proposer à certains membres de la communauté d'apporter un soutien pédagogique aux élèves en difficulté. Établir des liens avec les entreprises locales et les acteurs de la vie sociale peut également contribuer à améliorer l'environnement pédagogique des établissements défavorisés et de leurs élèves.

Équité et qualité dans l'éducation - Comment soutenir les élèves et les établissements défavorisés Coup de projecteur sur la France

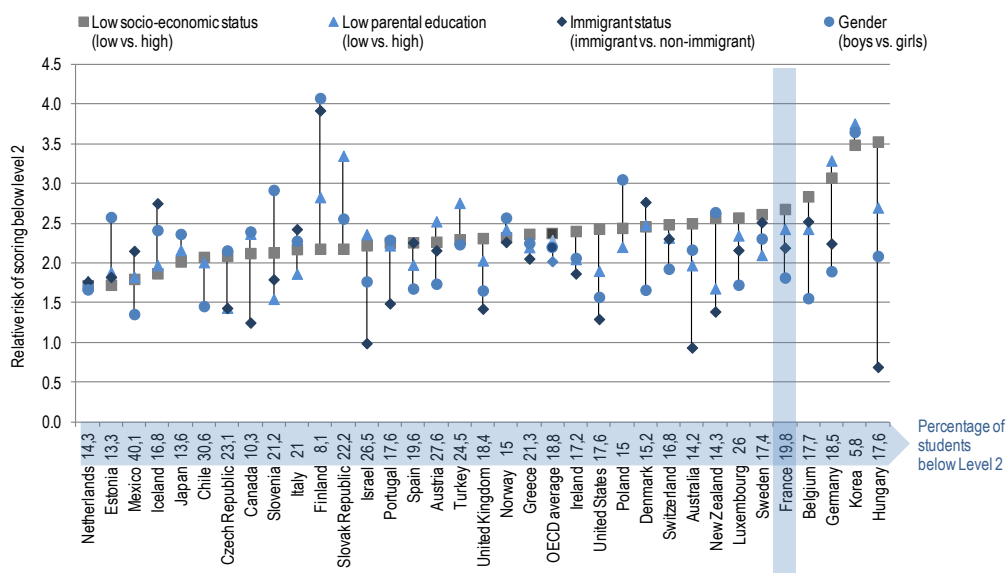
Aperçu de la situation en matière d'équité et d'échec scolaire

La France déploie des efforts importants pour construire un système éducatif équitable et de grande qualité, mais, comme c'est le cas pour tous les systèmes d'enseignement, des améliorations sont encore possibles. Les résultats des élèves français aux derniers tests du PISA sont proches de la moyenne de l'OCDE, tandis que l'incidence de leur milieu socio-économique d'origine est supérieure à la moyenne ([graphique 1.1](#)).

- **Les résultats faibles** : en compréhension de l'écrit, un élève sur cinq (19.8 %) en France n'atteint pas le niveau 2 de l'échelle du PISA en 2009 ([graphique 1.2](#)). Ce chiffre, légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE (18.8 %), est en hausse de près de 5 points par rapport au pourcentage obtenu par la France en 2000 (15.2 %), ce qui signifie que le nombre d'élèves susceptibles de ne pas maîtriser les compétences nécessaires pour s'insérer sur le marché du travail actuel, qui risquent d'abandonner l'école prématurément et d'avoir du mal à trouver un bon emploi, a augmenté.
- **Le milieu socio-économique d'origine** : en France, les élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés sont 2,68 fois plus susceptibles d'avoir de moins bons résultats que leurs camarades de familles aisées, selon les résultats du PISA 2009, qui dépassent la moyenne de l'OCDE dans ce domaine (2,37 fois). Les élèves dont les parents sont peu instruits sont davantage exposés à ce risque (2,43 fois), et, comme dans la plupart des autres pays de l'OCDE, les élèves issus de l'immigration sont également plus susceptibles d'obtenir des résultats faibles (2,19 fois), de même que les garçons par rapport aux filles (1,82 fois) ([graphique 1.3](#), voir plus loin).
- **Les établissements scolaires défavorisés** : En 2006, 833 établissements (regroupant 15 % des collégiens et 12 % des écoliers) faisaient partie du Réseau ambition réussite (RAR) et 254 autres (4,6 % des collégiens et 5 % des écoliers) appartenaient au Réseau de réussite scolaire (RRS). Leurs élèves sont massivement d'origine sociale défavorisée et marqués par le retard et les difficultés scolaires. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les établissements scolaires défavorisés ont tendance à accentuer les inégalités socio-économiques qui caractérisent leurs élèves, dans la mesure où ils ne parviennent pas à atténuer l'incidence négative du milieu d'origine et peuvent même amplifier cet effet sur les résultats scolaires.
- **L'abandon scolaire** : la France a un taux d'abandon inférieur au taux moyen dans l'OCDE, puisque seulement 16 % des 25-34 ans n'ont pas fini leurs études secondaires, contre 19 % en moyenne dans l'OCDE ([graphique 1.4](#), voir plus loin). Cependant, aujourd'hui, 16.6 % des jeunes de 20 à 24 ans n'ont aucun diplôme, ils sont 21 % parmi les enfants d'ouvriers et d'employés et 8 % parmi les enfants de cadres et d'enseignants.
- **Les avantages de l'instruction** : Les avantages qu'il y a à investir dans l'éducation, à un stade précoce et jusqu'à la fin des études secondaires, dépassent les coûts que cela implique pour les individus et pour la société. En France, les diplômés du deuxième cycle du secondaire affichent un taux d'emploi supérieur d'au moins 21 points ([graphique 1.8](#)). Face à la crise économique actuelle, le chômage des jeunes augmente et le taux de chômage est plus élevé pour les actifs qui n'ont pas fini leurs études secondaires ([graphique 1.11](#)). Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, l'instruction est devenue un investissement essentiel à la reprise économique et à la croissance à long terme.

1.3 Combien d'élèves risquent-ils d'obtenir des résultats faibles ?

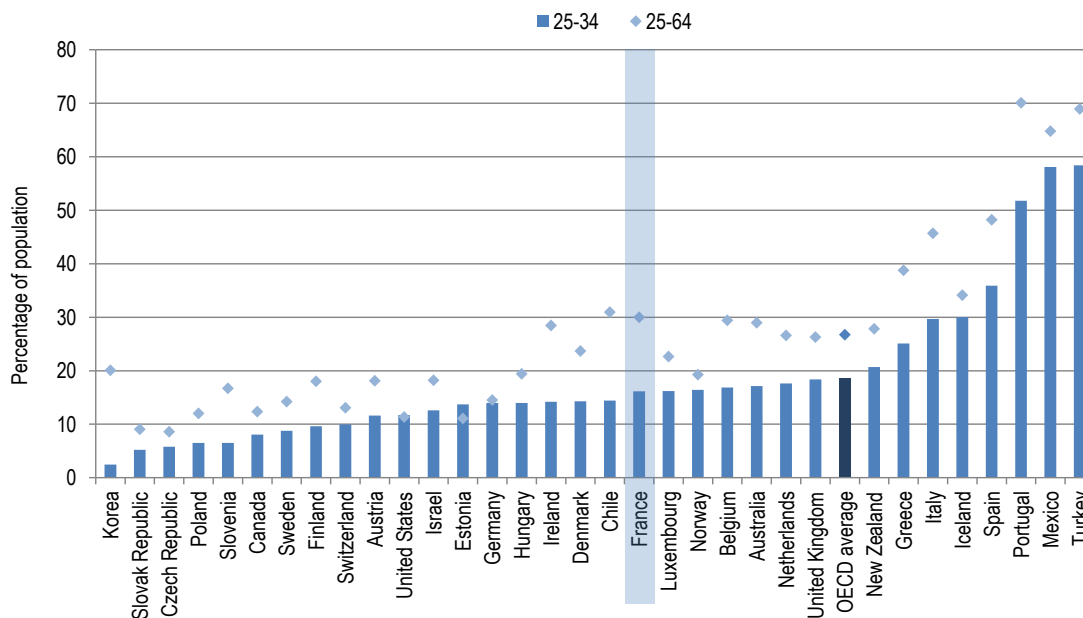
Scores inférieurs au niveau 2 de l'échelle du PISA et risque relatif pour certains sous-groupes d'élèves (2009)



Source : OCDE (2010), *Résultats du PISA 2009, volume II : Surmonter le milieu social – L'égalité des chances et l'équité du rendement de l'apprentissage*, OCDE, Paris.

1.4 Combien de personnes ne sont pas diplômées du deuxième cycle du secondaire ?

Proportion des 25-34 ans et des 25-64 ans non diplômés du deuxième cycle du secondaire (2009)



Source : OCDE (2011), *Regards sur l'éducation 2011 – Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, Paris.

Évolution récente des politiques et recommandations

Compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, il peut être difficile pour les pays d'améliorer la qualité et l'équité dans l'éducation, mais l'instruction est un atout essentiel pour réduire le chômage et favoriser une croissance économique durable et le progrès social. Il faut pour cela que les élèves aient accès à un enseignement de qualité dès le plus jeune âge et finissent au moins leurs études secondaires. Il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux élèves et aux établissements défavorisés afin de lutter contre l'échec scolaire et le décrochage. Harmonisée avec d'autres domaines d'action, les politiques éducatives peuvent contribuer à briser le lien entre milieu socio-économique d'origine et perspectives éducatives. À cet égard, les points suivants reprennent certains des problèmes de fond qui se posent en France :

- **Le redoublement** : avec 40 % d'élèves ayant déjà redoublé au moins une fois à l'âge de 15 ans, la France détient le record du taux de redoublement le plus élevé dans l'OCDE, où il est en moyenne de 13 % ([graphique 2.1](#)). Le taux de redoublement a beaucoup diminué au cours des dernières décennies, mais il constitue toujours une pratique courante dans de nombreux établissements primaires et secondaires (écoles primaires, collèges et lycées). Pour lutter contre cette pratique, le ministère de l'Éducation a défini des objectifs nationaux ambitieux, notamment réduire de moitié d'ici 2013 le taux de redoublement des élèves qui entrent au collège (ils étaient 14 % à avoir au moins un an de retard en 2009) et en seconde générale et technologique (10.1 % en 2010), et a établi des seuils spécifiques afin que les établissements scolaires soient tenus de justifier leurs propres taux de redoublement. Depuis 2008, des stratégies encourageantes, fondées sur le soutien individuel et les possibilités de rattrapage, ont été mises en œuvre.
- **Le choix de la filière** : ainsi qu'il est dit dans le rapport de l'OCDE, les élèves en France suivent un programme commun jusqu'à l'âge de 16 ans, après quoi ils s'orientent dans les filières générales ou professionnelles ([tableau 2.2](#)). Ayant pour but permettre aux élèves de construire leur parcours sur des bases solides, un nouveau dispositif d'orientation a été mis en place dans tous les collèges et lycées depuis la rentrée 2009 : le « parcours de découverte des métiers et des formations ». Au collège, débute la découverte d'une palette de métiers, qui se poursuivra jusqu'en classe de troisième et pourra être poursuivie au lycée. Ces « étapes-métiers » prennent appui sur les enseignements, sur des heures de vie de classe, sur des modalités variées de contacts avec le monde des entreprises et du travail, et sur des séquences d'observation en milieu professionnel.
- **Le choix de l'établissement** : en France, les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur lieu de résidence. Au niveau de l'enseignement secondaire public, des mesures ont été prises en 2007 pour assouplir la carte scolaire – le système d'affectation des élèves dans un collège ou un lycée créé en 1963. Plus de 100 000 familles ont demandé une dérogation pour la rentrée 2009 ; 72 % de ces demandes ont été accordées, ce qui représente près de 9 % des entrants. Lorsqu'on laisse plus de choix aux parents, il est important d'assurer une répartition homogène des élèves en élaborant un mécanisme permettant le choix parental mais limitant l'incidence négative que celui-ci peut avoir sur l'équité. Il faut également faire en sorte que les établissements réputés prennent des élèves défavorisés et rendre ces établissements abordables pour les familles modestes.
- **Le financement de l'enseignement** : il est capital de prendre en compte les différences de coûts d'instruction des élèves afin que les établissements scolaires puissent répondre aux besoins des élèves défavorisés. Pour s'assurer que ces établissements reçoivent suffisamment de financements et pour concentrer plus de ressources sur les établissements les défavorisés, les réseaux de ZEP (Zones d'Éducation Prioritaires) existants ont été remplacés en 2006-

2007 par deux réseaux caractérisés par des besoins différents : le réseau de réussite scolaire (RRS) et le réseau ambition réussite (RAR). Le RAR correspond à des dépenses unitaires par élèves supérieures de 16 % à la moyenne nationale. Les établissements concernés reçoivent des fonds supplémentaires, essentiellement pour avoir plus d'enseignants (90 %) et des primes (8 %).

- **Le taux de réussite dans le deuxième cycle du secondaire :** 140 000 jeunes Français sortent du système scolaire chaque année sans diplôme, et parmi eux, 40 000 sont « sans qualification » au sens où ils ont interrompu leurs études à la sortie du collège ou au cours de la première année de formation professionnelle. Pour relever les taux de réussite dans l'enseignement secondaire, plusieurs pistes peuvent être étudiées, notamment améliorer la qualité de l'enseignement professionnel, renforcer les services d'orientation et de conseil aux élèves et cibler les jeunes de milieux défavorisés qui risquent d'abandonner leurs études. En 2009, la durée des programmes d'enseignement professionnel en France est passée de 4 à 3 ans afin d'accroître le nombre de diplômés (baccalauréat professionnel). Cette réforme prévoit le renforcement des mécanismes de soutien et d'orientation, ainsi que des modifications sur le programme scolaire, notamment l'ajout de périodes de stage en entreprise. Une autre initiative, les « dispositifs relais », a pour but de réintégrer dans l'enseignement général ou professionnel les élèves qui ont abandonné le collège, par le biais d'une formation spécifique (qui peut aller de quelques semaines à un an).
- **Les établissements défavorisés et peu performants :** en France, les élèves de familles défavorisées sont moins nombreux à être intégrés dans des établissements mixtes socialement qu'en moyenne dans l'OCDE (graphique 3.4). Les écoles qui accueillent une forte proportion d'élèves défavorisés risquent davantage d'être confrontées à des problèmes économiques et sociaux qui peuvent nuire à l'instruction. Améliorer l'enseignement dans ces établissements peut contribuer à atténuer l'incidence du milieu d'origine sur les résultats scolaires et à réduire l'échec scolaire. Pour ce faire, les décideurs nationaux doivent apporter de l'aide aux établissements défavorisés en renforçant et en soutenant la direction scolaire ; en favorisant des environnements pédagogiques positifs et soucieux du bien-être des élèves ; en formant, recrutant et maintenant en poste des enseignants expérimentés grâce à des mesures d'incitation pour qu'ils restent dans ces établissements ; et en mettant en place des stratégies d'apprentissage efficaces faisant le lien avec les parents et la collectivité. Une initiative prometteuse, le programme ÉCLAIR (Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), lancée en septembre 2010, a pour objectif d'améliorer le climat dans les établissements où l'indiscipline et la violence règnent, grâce à des innovations sur le plan de la pédagogie et de la vie scolaire.